## DRÔME ARDÈCHE FFF

## District Drôme Ardèche de Football



## Commission Statut de l'Arbitrage

## Procès-Verbal N° 2 du 6 février 2020

<u>Présents</u>: Eric MILHAN, Gérard FANTIN, Philippe GIRODON, Patrick GIRON, Nicolas BRUNEL, Gérald GALES, François MICHELAS et Marc DUPUIS.

Etat des clubs <u>Départementaux</u> en infraction au STATUT DE L'ARBITRAGE Pour la saison 2019/2020 (à la date du 31 janvier 2020)

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'AG de la LAuRAFoot à LYON le 29 juin 2019, la Commission dresse un état de la situation des clubs **Départementaux** à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 janvier 2020 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Agravé. Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAIS (après le 31 août 2019) ne couvrent pas leur club pour la saison 2019/2020 (cf.Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Niveau de Compétition le plus élevé	N° CLUB	NOM CLUB	INFRACTION
D4	530928	A.ST BATHELEMY LE PIN / GROZON	1 Arbitre
D4	548847	F.C. DIOIS	1 Arbitre
D4	528652	E.S. ST JEURE D'AY	1 Arbitre
D4	551620	ENT. S. LE LARIS MONTCHENU	1 Arbitre
D4	563906	F.C. ROCHEGUDIEN	1 Arbitre
D3	546999	F.C. HAUTERIVES U.S.GRAND SERRE	1 Arbitre
D4	519783	F.C.SAUZET	1 Arbitre
D1	504293	F.C.TRICASTIN	1 Arbitre + 21 Ans
D4	544907	F.C.VALLON PONT D'ARC	1 Arbitre
D1	552125	FOOTBALL EN MONT PILAT	1 Arbitre + 21 Ans
D2	504370	O. CENTRE ARDECHE	1 Arbitre + 21 Ans
D1	504462	PERSEVERANTE S. ROMANAISE	1 Arbitre + 21 Ans
D4	538001	R.C. SAVASSON	1 Arbitre
D3	504307	S.C. BOURGESSAN	1 Arbitre
D3	544713	S.C. ROMANS	1 Arbitre
D2	509197	U.S. DAVEZIEUX	1 Arbitre + 21 Ans
D4	510689	U.S. MARTINOISE	1 Arbitre

Le Président Eric MILHAN

Le Secrétaire Gérard FANTIN